



Service : ECLAT

Affaire suivie par : Christèle TZANEV

Tél. : 03 20 40 43 39

christele.tzanev@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Avis du CRHH sur la programmation des crédits dédiés à la rénovation énergétique et à la décarbonation des LLS en 2024

Conformément à l'article R362-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est consulté pour avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des différentes aides publiques au logement.

La répartition départementale des objectifs et des crédits budgétaires liés à la programmation initiale des crédits de rénovation énergétique et de décarbonation pour 2024 a été soumise aux membres du bureau du CRHH le 28 mai 2024 :

Objectifs 2024

	Rénovation énergétique LLS ordinaires	Rénovation énergétique PF – RS – Opérateur MOI ¹	Changement de vecteur	Total
Aisne	223	0	30	253
Nord	2 485	11	110	2 606
Oise	963	125	150	1 238
Pas-de-Calais	994	58	3	1 055
Somme	126	0	347	473
Total	4 791	194	640	5 625

1 Pensions de famille – Résidences sociales – Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Programmation initiale des crédits de rénovation énergétique et de décarbonation pour 2024

	Rénovation énergétique LLS ordinaires	Rénovation énergétique PF – RS – Opérateur MOI	Changement de vecteur	Total
Aisne	2 185 799 €	0 €	45 000 €	2 230 799 €
Nord	24 357 448 €	209 000 €	165 000 €	24 731 448 €
Oise	9 439 124 €	2 375 000 €	225 000 €	12 039 124 €
Pas-de-Calais	9 742 979 €	1 102 000 €	4 500 €	10 849 479 €
Somme	1 235 026 €	0 €	520 500 €	1 755 526 €
Total	46 960 376 €	3 686 000 €	960 000 €	51 606 376 €

Le bureau du CRHH émet un avis favorable sur la répartition territoriale des crédits budgétaires dédiés à la rénovation pour la programmation initiale 2024.

Pour le Préfet et par délégation
Le directeur régional adjoint

Matthieu DEWAS